



Délibération N° 2023_013

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11 dont 1 P

Pour : 10 dont 1P

Contre : 1 subvention chasse

Abstention : 0

Date de la convocation

17/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du Vendredi 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE M. Jean-Marie FONTAINE, M. MILLET Jérôme, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, Mme Marina GALLAY, M. LE COZE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DA MOTA Fanny

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA Fanny a donné procuration à Mme ROLLET Marie-Christine

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
2023 AUX ASSOCIATIONS**

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
077-217700731-20230324-DE_013_2023-DE

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2311-7 du code Général des Collectivités Territoriales,

La commune apporte son soutien financier aux associations afin de les aider à pérenniser et développer leurs activités ou mener à bien des projets qui concourent à l'animation de la collectivité et au maintien du lien social entre les villageois.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus en mairie.

Après présentation des différentes demandes, le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

ORGANISMES	Voté 2023	Vote CM
Coopérative Scolaire maternelle	1500 €	11 voix pour
Foyer Rural - tte Section	2240 €	11 voix pour
Club du 3ème age	300€	11 voix pour
Société de Chasse	300 €	9 voix pour et une voix contre (M. Le Coze) M.Huck n'a pas pris part au vote
Taekwondo Provins- 1 Adulte de la commune	50 €	11 voix pour
Total des subventions accordées	4 390 €	

- Et dit que les crédits nécessaires aux versements de ces subventions sont prévus aux comptes 6574 dépenses de fonctionnement.

Fait et délibéré à Chalaute la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalaute la Petite le 17 février 2023



RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 077-217700731-20230324-DE_013_2023-DE